

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025-09 du 07 avril 2025

OBJET : Fixation du tarif relatif au Bon « Fête du droit des femmes »

Nombre de conseillers en exercice : 15	L'An deux mille vingt-cinq le 07 février, à 18h, le Conseil d'Administration du CCAS de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire.
Présents et représentés : 12	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Mesdames, Messieurs LEGUICHER, de CORDIER MELE, ESNAULT, PFEIFFER, COLAS, SOULLARD, LAMIRAULT, BOSSEBOEUF, JANNOT, CHANON, BATIFOIS, NUNGE-WEBER
Absent(s) excusé(s) : 3	
Date de la convocation : 25 mars 2025	<u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> : Mme CASTANIA a donné procuration à Mme COLAS,
Date d'envoi des documents : 25 mars 2025	<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> : Mesdames DELAND'HUY et DELANNOY
(Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)	

Mme BATIFOIS est nommée Secrétaire de séance



**DÉLIBÉRATION n° 2025-09 du 07 avril 2025**

**OBJET : Fixation du tarif relatif au Bon « Fête du droit des femmes »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le succès des années précédentes relatif à la projection-débat dans le cadre de la journée du droit des femmes,

CONSIDÉRANT que lors de cette projection-débat, 2 bons d'achat sont proposés pour les femmes non imposables,

**Le Conseil d'Administration,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** la reconduction du bon « fête du droit des femmes » pour un montant de 35€,

**DIT** que ce bon ne sera octroyé qu'à la condition de fournir les documents sollicités par le service du CCAS,

**DONNE** pouvoir à la Présidente afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente,  
Fabienne LEGUICHER

La Présidente,  
Fabienne LEGUICHER



Certifié exécutoire	
Transmission en Préfecture le	
Affichage ou publication le	